

Maisons-Alfort, le 5 février 2020

## Communiqué de presse

### L'Anses et l'Inserm signent un partenariat de coopération scientifique

**Gilles Bloch, Président-directeur général de l'Inserm, et, Roger Genet, Directeur général de l'Anses, signent ce jour une convention-cadre de partenariat et formalisent ainsi une collaboration engagée de longue date sur des sujets de santé publique majeurs tels que les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, la pollution de l'air, les pesticides ou encore les agents infectieux. Les deux organismes souhaitent également développer l'approche « One Health » (« une seule santé ») dans la lutte contre la résistance aux antibiotiques en santé animale. Ce partenariat témoigne d'une volonté partagée de coordonner de façon toujours plus étroite les compétences des deux organisations publiques en matière d'expertise scientifique et de recherche au service de l'intérêt général.**

L'Inserm et l'Anses mènent des projets scientifiques conjoints depuis de nombreuses années dans les domaines de la santé humaine, animale et de l'environnement. La convention-cadre signée ce jour pour cinq ans consolide leur volonté de donner une impulsion nouvelle et globale à leur collaboration afin d'appuyer les politiques de santé publique.

Le partenariat prévoit la réalisation conjointe de recherches ciblées et la mise en œuvre coordonnée de travaux d'expertise et d'évaluation de risques sanitaires, avec un rapprochement scientifique des équipes pouvant aller jusqu'à la création de groupes de recherche et d'expertise communs. Il prévoit l'utilisation partagée d'équipements ou de matériels biologiques ainsi que le partage de données.

Par ailleurs, cet accord permettra de faciliter la mise en place des projets de l'Inserm financés dans le cadre du Programme national de recherche en environnement-santé-travail (PNR EST) de l'Anses. De plus l'implication des deux organismes dans le projet scientifique Dim One Health témoigne de leur volonté d'investir davantage l'approche « One Health » (« une seule santé ») dans la lutte contre l'antibiorésistance en santé animale.

À travers cette convention, les deux organismes s'engagent pour renforcer les liens entre l'expertise scientifique et la recherche, et ainsi faire progresser la connaissance et la sécurité sanitaire sur de nombreux sujets à forts enjeux tels que l'exposome, les agressions environnementales et les maladies chroniques, les pathologies infectieuses zoonotiques, les risques liés aux perturbateurs endocriniens ou les nanomatériaux ou encore les expositions et pathologies professionnelles.

#### **L'Inserm**

*Créé en 1964, l'Inserm est un établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et du ministère de la Recherche. Dédié à la recherche biologique, médicale et à la santé humaine, il se positionne sur l'ensemble du parcours allant du laboratoire de recherche au lit du patient. Sur la scène internationale, il est le partenaire des plus grandes institutions engagées dans les défis et progrès scientifiques de ces domaines.*

#### **L'Anses**

*L'Anses apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.*

---

#### **Contacts presse :**

Anses : [presse@anses.fr](mailto:presse@anses.fr) – Tél : 01 49 77 13 77 / 01 49 77 22 26  @Anses\_fr  
Inserm : [presse@inserm.fr](mailto:presse@inserm.fr)